



Demande de "Pass Résident" Stationnement zone bleue

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de pass :

Date de validité :

Le « Pass Résident » est utilisable pour un seul véhicule à la fois. Pour le bon fonctionnement de la zone bleue et pour une bonne cohabitation, il est conseillé, si vous le pouvez, de stationner votre ou vos véhicules sur votre propriété.

Vos coordonnées

Nom :

Prénom :

Téléphone(s) :

E-mail :

Adresse (n° et voie) :

77670 Saint-Mammès

Immatriculation véhicule 1 ⁽¹⁾ :

Immatriculation véhicule 2 ⁽¹⁾ :

Cocher les cases correspondantes :

- Première demande
- Pass supplémentaire (délivré sous certaines conditions ⁽²⁾)
- Renouvellement de la demande
- Changement de véhicule N° de l'ancien véhicule :

- Changement d'adresse (*) sur la commune de Saint-Mammès et dans la zone bleue.

() En cas de changement de domicile ou de véhicule pendant la durée de validité du Pass Résident, ce dernier doit être obligatoirement restitué à la mairie.*

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et en particulier que l'adresse indiquée est bien celle de mon domicile principal. J'ai pris note que ce Pass Résident est valable pour une durée de trois ans et qu'il m'autorise à stationner mon véhicule dans la zone bleue (sauf cas particuliers listés dans le règlement).

Fait à Saint Mammès, le :

Signature :

(1) Fournir carte grise au nom et adresse du domicile

(2) Fournir détails pour justifier le "Pass Résident"